



Un étiquetage considéré faux, peut-il être une cause de procès ?

Par **MARIE42**, le **09/10/2012** à **21:03**

Bonjour, j'ai une question à propos des droits des consommateurs. Voici ma situation :

J'ai acheté un foulard dans un magasin X, sur l'étiquette de celui-ci, il était mentionné "Made in China", seulement je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une petite étiquette collé par dessus que j'ai donc décollé, et sous la quelle, une autre provenance était imprimée (donc sur l'étiquette normal) "Made in India".

Est-ce que je peux donc considérer qu'il s'agit d'une tromperie de la part du magasin X ? Suis-je en droit de poursuivre ce magasin pour fausse information ou tromperie ou autre ? Y a t'il une loi qui explique mon droit (si j'en ai un) dans ma situation ?